



Mairie de Montriond
N°15 Vieille Route
74110 Montriond
Tel : 04 50 79 14 14
Fax : 04 50 74 70 87
E-mail : mairie@montriond.fr

A VENDRE

La Commune de Montriond vend

2 Parcelles viabilisées **pour construction mitoyenne**

*Fiche candidature à retirer en mairie
ou à télécharger sur le site www.montriond.fr*

**Dépôt des candidatures avant le vendredi
27 décembre 2013 - 17h00**

Cahier des charges :

- ▶ - Obligation d'habitation sur la commune en qualité de résidence principale,
- ▶ - Obligation de déposer le permis de construire dans un délai de 12 mois suivant l'acquisition du terrain et de procéder à l'achèvement de la construction dans un délai maximal de 36 mois, suivant l'acquisition du terrain. A défaut la commune redeviendra propriétaire du terrain, remboursera l'acquéreur de la valeur d'achat du terrain. Ce dernier supportera seul tous les frais avancés (étude, notaire, architecte...),
- ▶ - Le prix d'acquisition des lots 4 et 5 est fixé à 220 Euros/ le m² (construction mitoyenne)
- ▶ - Interdiction de revente du terrain ou de l'habitation, pendant les 10 années suivantes l'acquisition du terrain. A défaut la Commune exigera le versement d'une pénalité, correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur réelle du marché, à la date d'acquisition, soit une pénalité d'un minimum 100 €/M2,
